

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/11/2015

A 19 h à la Mairie

(Art L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Décision modificative N°5 et N°6
- Admission créances en non valeurs
- Demande de subvention pour le festival »cordialement »
- Tarif séjour vacances Toussaint ALSH

ADMINISTRATION GENERALE

- Convention pour télétransmission des Actes aux services de l'Etat
- Nouveau schéma de coopération intercommunale

QUESTIONS DIVERSES

Leⁿ deux mille quinze et le treize novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PECHBONNIEU se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Mmes GEIL GOMEZ, BACCO, BLANC BAIERA, BINOTTO, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM, QUERIO, RATIER, THERON et MM. BONNAND, CAZADE, CECCATTO, DAUMAIN, DAVY, FERRES, , METZ, PIETRI, SEMPERBONI, SDRIES, VERGNES.

Absents excusés représentés : Mme ESCROUZAILLES, Mme GARBETT-BARON (pouvoir à Mme MITSCHLER), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme GEIL GOMEZ), M BACOU (pouvoir à Mme LANDES)

Mme Virginie BACCO a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame GEIL-GOMEZ Sabine, Maire.
Mme le Maire donne ensuite lecture du compte- rendu du conseil municipal du 21 septembre 2015 que lq Assemblée, APPROUVE à lqunanimité.

o o o o o o o o o o o o

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES N°5 et N°6

La décision modificative N°5 consiste en des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin d'ajuster les prévisions budgétaires de certains comptes en fin d'année budgétaire.

VIREMENT DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT:		
DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	
Art 022 dépenses imprévues - 38 100 "	Art 6611 eau . assainissement + 5 000 "	
Art 64111 Rémunération principale - 6 000 "	Art 60632 fourniture petit équipement + 1 200 "	
Art 6451 Cotisations URSSAF - 4 000 "	Art 60633 fournitures de voirie + 4 200 "	
	Art 61521 entretien des terrains + 11 000 "	
	Art 61523 entretien voies et réseaux + 2 700 "	
	Art 6156 maintenance + 8 000 "	
	Art 616 assurances + 11 000 "	
	Art 6532 frais de mission + 1 000 "	
	Art 6541 créances en non- valeur + 500 "	
	Art 657362 subvention au CCAS + 3 500 "	
Total section fonctionnement - 48 100 Ö	Total section fonctionnement + 48 100 Ö	
Art. 2088 autres immobilisations - 6 500 "	Art.1641 capital des emprunts + 6 500 "	
Total section investissement - 6 500 Ö	Total section investissement + 6 500 Ö	

La décision modificative N°6 consiste en l'ouverture de crédits en section d'investissement pour la réalisation d'aménagement des arrêts de bus au lieu- dit Keller route de Gratentour (RD 77) en partenariat avec TISSEO.

OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	RECETTES	
Art 2158-130 urbanisation RD 77 + 153 200 "	Art 1328 participation Tisseo + 153 200 "	
Total + 153 200 Ö	Total	+ 153 200Ö

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus

✓ Adopté à l'unanimité

ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Le comptable public ayant épousé toutes les voies légales de poursuite, concernant des titres de recette non recouvrés, émis à l'encontre de familles dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire et (ou) le Centre de Loisirs, Madame le maire expose qu'en conséquence il y a lieu d'admettre en non -valeur les impayés ci-après :

- Mme ... : titres de 2013 et 2014 pour 191.75 " (procès- verbal de carence)
- M... : titre de 2014 pour 87.35" (commission de surendettement)
- Mme ... : titre 2013, 2014 et 2015 pour 731.35 " (PV de carence + OTD négative)
- Mme ... : titres 2014 et 2015 pour 68.25 " (demande renseignement négative)
- Mme ... : titre de 2014 pour 9.70 " (combinaison infructueuse d'actes)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** appelé à délibérer,

1. **DECIDE** d'admettre en non valeur les créances énumérées ci-dessus.
2. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du présent budget

✓ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « CORDIALEMENT »

Madame le maire rappelle à l'Assemblée que le 28 novembre se déroulera dans les locaux de la Médiathèque et du PAJ le festival « Cordialement » organisé par le Point Accueil Jeunes. Seront organisés, toute l'après-midi, des ateliers autour de la musique et de la culture numérique (Musique assisté par ordinateur, techniques DJ, scratch, tables rondes artistes-public). En soirée, sont prévus des concerts avec des artistes de la scène locale, nationale ou européenne.

Les ateliers en journée seront gratuits tandis que le prix d'entrée à la soirée est proposé à 5 " (et gratuité pour les jeunes des PAJ de la CCCB). Est également prévu un point restauration- buvette afin que les festivaliers et artistes puissent se restaurer sur place.

Le coût de cette manifestation est évalué à 7 327 " (voir plan de financement ci-joint). Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre des actions TLPJ (Temps Libres Pour la Jeunesse) et au titre des interventions départementales du Service Animation Culturelle et Sportives.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** appelé à délibérer,

APPROUVE l'exposé ci-dessus et **DECIDE** de demander au Conseil Départemental son soutien financier dans l'organisation de cette manifestation au meilleur taux possible à travers les dispositifs d'aide suivants :

- TLPJ
- Interventions Départementales du Service Animations Culturelles et Sportives

✓ **Adopté à l'unanimité**

TARIF SEJOUR VACANCES DE TOUSSAINT ALSH

Madame le maire expose à l'Assemblée que le service enfance-jeunesse a organisé un mini séjour, sur 3 jours au futuroscope de Poitiers pour les enfants fréquentant le CSH, les 26, 27 et 28 octobre inclus.

Le prix demandé aux familles est de 198 " tout compris (trajet, hébergement, entrées au Parc d'attraction) avec possibilité de paiement en 3 fois (3x 66 ")

Le **CONSEIL MUNICIPAL** appelé à délibérer,

APPROUVE le tarif du séjour fixé à 198 " par enfant participant ainsi que les modalités de paiement définies ci-dessus

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES AUX SERVICES DE L'ETAT

Madame le maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé « ACTES » qui pose les principes de la dématérialisation de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L.2131-1, L3131-1 et L.4141-1 du code général des collectivités territoriales et par décret N° 2005-324 du 07 avril 2005.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré **DECIDE** :

1. De procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
2. De choisir pour ce faire le dispositif BLES commercialisé par la société Berger- Levraud,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés

✓ **Adopté à l'unanimité**

NOUVEAU SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Préfecture de la Haute Garonne a présenté aux communes et EPCI concernés un projet de nouveau schéma de coopération intercommunale conformément à la loi N° 2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale.

Ce nouveau schéma prévoit notamment la suppression de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés exerçant des compétences dont la loi a prévu le transfert entre 2016 et 2020 à un EPCI à fiscalité propre.

C'est le cas du SITPA (Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées) du Syndicat de voirie de Toulouse XV auxquels adhère notre commune.

Pour ce dernier, son périmètre se superpose à celui de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue qui en outre exerce déjà la compétence voirie d'intérêt communautaire. Le nouveau schéma départemental prévoit que les compétences exercées par ces deux Syndicats soient en totalité transférées à la CCCB.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

APPROUVE la dissolution des syndicats ci-dessus ainsi que le transfert des compétences exercées par le SIVU de voirie du Canton XV à la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

✓ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Communication coordonnées

Madame le Maire a été interpellée par un élu national du parti politique « Les Républicains » pour qu'en lui communique les adresses personnelles et les adresses mail des conseillers municipaux.

Interrogés à ce sujet aucun des élus municipaux ne souhaite communiquer ses coordonnées. Des bannettes au nom des élus sont disponibles pour ce type de communication.

Point travaux- urbanisme

- La démolition des locaux TDF et aménagement du terrain par la société CASSIN est terminée. Un avenant de 1 499 " HT a été passé pour dépose complémentaire de clôture.
- Opération immobilière « Au Village » est en cours de programmation. Une réunion publique sur ce projet sera organisée en janvier 2016
- L'enquête publique relative à la modification du PLU en cours se déroulera du 23/11 au 23/ 12 /2015. Les permanences du commissaire enquêteur seront communiquées dans la presse, sur le site Web de la Mairie et sur le panneau d'information.

Lycée

Concernant le projet de Lycée sur le canton de Pechbonnieu, a été engagé une réflexion sur une stratégie cantonale en terme de situation géographique. La commune de Gragnague a été identifiée comme lieu d'implantation idéal car central et bien desservi par le réseau routier. Un courrier de soutien sera adressé au Maire de Gragnague.

PETR

Le Préfet a validé le nouveau périmètre du Pole d'Equilibre Territorial Rural (PETR Nord) soit l'ancien Pays Tolosan. Les 8 délégués éliront le président lors d'une réunion le 25 novembre 2015.

Commission Culture

Concernant la programmation culturelle 2016, la commission a commencé à travailler sur le thème de la liberté. Le début d'année accueillera à la médiathèque une exposition sur « la Résistance »

Commission animation

Le programme des animations pour 2016 a arrêté jusqu'en septembre les dates suivantes :

Le 15/01 : repas du personnel
Le 22/01 : v%ux du Maire à la population
Le 12/03 : repas des aînés
Le 19/03 : carnaval
Le 22/05 : Festibouto Chou
En juin (date à préciser) : fête des bénévoles
Le 13/07 : Soirée « guinguette » au lavoir
Le 03/09 : Forum des Associations

Commission action sociale

A la demande de la population, une liste des associations venant en aide aux réfugiés a été mise en ligne sur le site web de la Mairie. Cette liste est également disponible à l'accueil de la Mairie où elle peut être retirée.

Commission environnement

Les plantations d'arbres et arbustes au quartier du Barat seront réalisées en décembre.
D'autre part le 24/04/2016 sera reconduit le forum « Economie d'Energie » initié pour la 1^{ère} fois sur la commune en 2015

La séance est levée à 20 heures 45